

Mardi 30 Mai 2017

L'an deux mille dix-sept le mardi 30 Mai à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune de LIAS sous la présidence de Monsieur Gérard PAUL, Maire de la commune de LIAS, dûment convoqués le mardi 23 Mai 2017.

Etaient présents : Gérard PAUL, François LAPORTE, Nathalie BERDEIL, Philippe CASPAR, Jean-Pierre CECCARELLO, Christian DUFFAUT, Robert GUILLEY, Claude RIPAILLE, Sonia R'MIAL, Sébastien SACAROT CHATELIN et Christelle SADERNE.

Formant la majorité des membres en exercice,

Ayant donné procuration : Marie ALAUX a donné procuration à Sonia R'MIAL.

Absents Excusé : **Absents** : Cédric CAZANAVE et Emilie LUCHE.

Secrétaire de séance : Christelle SADERNE

. Monsieur Gérard PAUL, Maire, ouvre la séance et propose aux membres du Conseil Municipal :

. De procéder à la désignation du secrétaire de séance. Il propose de désigner Mme Christelle SADRNE ; cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents,

. De procéder au vote à main levée pour tous les points qui vont suivre - Proposition acceptée à l'unanimité.

8.4 Aménagement du territoire

Objet : Intégration des installations ouvertes au public IOP à l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) : dépôt initial du 2 novembre 2015.

Délibération n°2017-05-01

Monsieur Le Maire rappelle la loi Handicap n°2005-102 du 11 Février 2005, imposait l'obligation de mettre en accessibilité tous les Etablissements Recevant du Public (ERP) et Installations Ouvertes au Public (IOP) avant le 1er janvier 2015. L'objectif n'étant pas atteint, le législateur a donné la possibilité de surseoir aux obligations et d'éviter des sanctions financières en proposant des délais supplémentaires (2x3 ans sous conditions). Les gestionnaires devaient avoir diagnostiqué leurs ERP, planifié les travaux nécessaires à la mise en accessibilité et déposé auprès de la préfecture un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) présentant leur engagement financier et leur programmation de travaux. La commune de Lias a adopté son Ad'AP le 2 novembre 2015.

La commune a déclaré accessibles 3 ERP.

Aujourd'hui deux installations ouvertes au public (IOP) doivent être intégrées dans l'Ad'AP : le cimetière de Lias et celui de Goudourvielle.



VU le code de la construction et de l'habitation,

VU la Loi n°2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU l'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

VU le Décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP),

VU le Décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public,

VU l'Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-7 à R.111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans le cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public,

VU l'Arrêté du 15 décembre 2014 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues dans le code de la construction et de l'habitation,

VU l'annexe n°1 à l'Ad'AP du 2 Novembre 2015.

CONSIDERANT qu'il convient d'intégrer deux IOP : le cimetière de Lias et le cimetière de Goudourvielle.

CONSIDERANT que les montants estimés pour ces Installations recevant du public sont estimés respectivement à 20 000 € pour le site de Lias et 15 000 € pour celui de Goudourvielle soit un total prévisionnel de 35 000 €.

La réalisation de ces travaux sont prévus comme suit :

- Cimetière de Lias : réalisation en 2018 et intégration au projet d'aménagement de la traverse de Lias.
- Cimetière de Goudourvielle en 2019.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- d'intégrer ces IOP à l'Ad'AP tel qu'énoncés ci-dessus.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout documents s'y rapportant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Nombres de votants		
Exercice	Présents	votants
14	11	12
Pour	Contre	Abstentions
12		
Date de la convocation : 23/05/2017		
Date d'affichage : 23/05/2017		



5.7 Intercommunalité

Objet : Désignation des représentants aux diverses commission de la CCGT

Monsieur Le Maire rappelle la nécessité de désigner des représentants aux diverses commissions à la Communauté de Communes

Les représentants sont désignés comme suit :

- A l'urbanisme et habitat : Gérard PAUL et Philippe CASPAR
- Aux finances : Gérard PAUL et ajout de Jean-Pierre CECCARELLO
- Au développement économique : Gérard PAUL et ajout de Claude RIPAILLE
- Aux sport et culture : Christian DUFAUT et Sébastien SACAROT
- A l'environnement : Gérard PAUL et Philippe CASPAR
- A la mutualisation : Gérard PAUL et ajout de Robert GUILLEY
- A la jeunesse : Christelle SADERNE et Nathalie BERDEIL
- Au tourisme : A ajouter Robert GUILLET et Christian DUFAUT.

Nombres de votants		
Exercice	Présents	votants
14	11	12
Pour	Contre	Abstentions
12	-	-
Date de la convocation : 23/05/2017		
Date d'affichage : 23/05/2017		

Questions diverses

- La célébration du baptême républicain se fera samedi prochain par François LAPORTE et lecture de Christian DUFAUT. La salle a été réservée et Christelle SADERNE s'occupe des états des lieux.
- Organisation de la permanence des votes aux législatives.
- Travaux école à réaliser : Chappe à réparer, classes à repeindre et inventaire du mobilier.
- La directrice de l'école maternelle a obtenu son affectation à ce poste. Mme FONTANA, l'autre enseignante demande déléation.
- Vigilance citoyenne : devoir de réserve voir après les législatives.
- Inondations : plusieurs personnes concernées. Monsieur le Maire va voir quelles sont les solutions à ce problème.
- Lotissement Saint Martial : mettre « un plot » afin d'éviter de couper le virage et donc les accidents.
- Apéritif de la crèche prévu le 29/06/2017.

La séance est levée à 22H40.

